

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DE
L'ETANG PILLER DURANT DES TRAVAUX D'ELAGAGE**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Région Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : Le mardi 19 janvier 2021, afin de permettre la réalisation de travaux
d'élagage,

- **la circulation sera mise à sens alternés, réglée par feux tricolores ou
panneaux, du n°11 au n°15 rue de l'Etang Piller.**

Article 2 : La signalisation temporaire et les feux ou panneaux seront mis en place et
maintenus pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par
l'entreprise.

Article 3 : La Directrice Générale des Services, le Commandant de Police, le Chef de la
Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne,
de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 8 janvier 2021

Le Maire,



David VALENCE